

Le montant de l'emprunt au taux de 4% s'élève à 56000 francs, payable en 30 ans.

La réception officielle des travaux a lieu le 18 juin 1883 par M. Odenot maire et par les conseillers, MM. Royer et Couraud, bien que l'occupation soit effective depuis mars 1882.

L'ancienne sacristie du XVII<sup>e</sup> siècle qui se trouvait dans le prolongement sur le chevet de l'église sera démolie en 1880 pour régulariser la place de la « nouvelle mairie », elle sera reconstruite à l'intérieur de l'église dans la chapelle en 1883.

Des aménagements et agrandissements de la mairie ont eu lieu en 1979, 1985 et surtout en 1993, mais ont laissé à la maison commune son aspect de 1880.

LE CHATELET  
EN BRIE



SHCB

Notre site : [www.shcb77.fr](http://www.shcb77.fr)

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU  
CHÂTELET-EN-BRIE

*Siège Social : Hôtel de Ville,  
77820 Le Châtelet-en-Brie*

## LA MAIRIE



La naissance de la commune en tant que telle remonte au XI<sup>e</sup> siècle.

Les maires font leur apparition au XII<sup>e</sup> : on parlera selon l'époque de pair, d'échevin, de conseiller ou d'agent municipal.

La mairie du Châtelet « majoria » et le maire « major », que nous voyons mentionnés dans les comptes du bailli de Sens en 1285, n'avaient rien de commun avec le pouvoir municipal tel qu'il fonctionne aujourd'hui.

Le maire était un officier établi par le seigneur du lieu pour le représenter, régir et administrer son domaine, exercer certains actes de police et prendre soin de la seigneurie. Au Châtelet, à cette époque, Pierre de la Brosse, sergent d'armes du roi et maire de la Brosse (près d'Héricy), cumule les fonctions de prévôt du Châtelet et de maire.

Sous l'Ancien Régime, au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'administration est sous contrôle de l'intendant général jusqu'en 1789.

Dans les années qui suivent la révolution, les maires sont élus au suffrage universel pour 2 ans.

Au Châtelet, le 24 juin 1792, à l'assemblée des habitants « tenue après la messe » sur la place ou sous le porche de l'église comme de coutume, il a été annoncé par M. le maire Jean-Jacques Lependry, la plantation d'un arbre de la liberté pour la semaine suivante : le 1<sup>er</sup> juillet. C'est une des toutes premières réunions de la nouvelle municipalité, nommée en remplacement du syndic paroissial en 1791. Cela tend à prouver qu'il n'y a pas encore de salle de réunion à cette époque.

En revanche, le 10 Messidor de l'An II (28 juin 1794), monsieur le maire, François Place, réunit le conseil municipal et les plus gros contribuables dans la maison commune pour inventorier et vendre les biens paroissiaux au bénéfice de la Nation.

